



Section CFDT Cléonnaise  
Syndicat Métaux 76 R.H.E.D

[cfdt.cleon@ampere.cars](mailto:cfdt.cleon@ampere.cars)

Tel: 01.76.86.83.85

Facebook: Cfdt Renault Cléon

## RÉFÉRENDUM LE 18 SEPTEMBRE 2025 :

### « POUR » OU « CONTRE » LA RÉVOCATION DE 2 ÉLUS DÉLOYAUX ?

Avant de réclamer la mise en œuvre de ce Référendum, le Syndicat Cfdt s'est appuyé sur l'article L.2314-36 du Code du Travail. Article qui précise la chose suivante : « *Tout membre de la délégation du personnel du Comité Social et Économique peut être révoqué en cours de mandat sur proposition faite par l'organisation syndicale qui l'a présenté avec l'accord obtenu au scrutin secret de la majorité du collège électoral auquel il appartient.* »

## VOICI NOS MOTIVATIONS :

- ❖ Lors des Élections Professionnelles du 14 novembre 2024, **Mr LHERMITE Frédéric** et **Mr ABDELLATIF Ahmed** ont été présentés par le Syndicat Cfdt et élus par les électrices et les électeurs de la Cfdt !
- ❖ Un mois après, ces deux élus ont soudainement quitté le Syndicat Cfdt pour intégrer le Syndicat FO et ce, après avoir frappé à la porte d'autres Organisations Syndicales, mais sans succès...
- ❖ Bien entendu, le problème de fond n'est pas lié au simple fait de changer de Syndicat ! Hors de question pour la Cfdt de porter atteinte aux libertés individuelles ! Bien au contraire !

- ❖ Dans ce cas précis, le problème est directement lié au fait que ces deux élus ont changé de Syndicat sans avoir eu la correction de démissionner de leur mandat d'élu CSE ! **Sans démissionner de leur mandat initial qu'ils détenaient des électrices et des électeurs de la Cfdt ! Cfdt qu'ils insultent aujourd'hui dans les ateliers !**

### POUR LA RÉVOCATION !!!

Voilà le motif majeur de cette demande de Révocation ! La désaffiliation de ces deux élus du Syndicat Cfdt quelques semaines après leur élection, ce qui constitue pour notre Syndicat, **un comportement déloyal et irrespectueux, en tout état de cause une trahison du vote des électrices et des électeurs qui nous ont fait confiance !**

**CONFIANCE  
LOYAUTE  
RESPECT**



### VOICI LES MODALITÉS :

Le 18 septembre 2025, les 1300 travailleuses et travailleurs du 1<sup>er</sup> Collège seront invités à participer à ces Référendums et à répondre à deux questions Claires et Légitimes :

- **Pour la Révocation** de Mrs LHERMITE et ABDELLATIF
- **Contre la Révocation** de Mrs LHERMITE et ABDELLATIF

**650 voix (50% de l'effectif du 1<sup>er</sup> Collège) Pour la Révocation seront nécessaires pour obtenir Réparation à l'égard de nos électrices et électeurs, mais aussi dans l'intérêt de l'Éthique Syndicale !**